

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 PEP « *L'ENJEU* »

imaje
Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants

Xavier,

Tu es encore tout petit.
Tu n'as que quelques mois, et pourtant, ton histoire a déjà commencé avec beaucoup de choses autour de toi.

Le jour où je t'ai rencontré, je me souviens de ton regard.
Un regard doux, curieux… et déjà tellement profond.
Tu ne pleurais presque pas.
Mais quand on te parlait, quand on s'approchait de toi, tu réagissais.
Tu souriais, tu riais même… comme si, malgré tout, tu avais déjà choisi la lumière.

Tu avais déjà quatre grands frères et sœurs.
Et comme toi, ils avaient dû être protégés, placés ailleurs.
Avec papa et maman, nous avons espéré très fort que ton chemin serait différent,
que tu pourrais grandir près d'eux, entouré de stabilité et de douceur.

Ils disaient vouloir changer.
Ils disaient vouloir faire de leur mieux.
Et au fond, je crois qu'une partie d'eux le voulait sincèrement.

Mais la vie ne leur a pas appris à aimer simplement.
Elle ne leur a pas appris à être rassurants, stables, présents comme un enfant en a besoin.

Alors toi, tu t'es retrouvé au milieu de tout ça.
Trop petit pour comprendre… mais pas trop petit pour ressentir.

Tu vivais entouré de monde, chez ta marraine avec papa et maman.
Il y avait du passage, du bruit, des paroles…
Mais ce qui te manquait le plus, c'était peut-être quelque chose de plus simple :
des bras rassurants, une présence constante, un regard posé sur toi, rien que pour toi.

On ne te prenait pas assez dans les bras.
Et ça, un bébé, ça le ressent profondément.

Ta petite tête s'était fortement aplatie, parce que tu restais souvent dans la même position.
Alors tu as commencé des séances de kiné…
Déjà, si petit, tu devais t'adapter.

Autour de toi, il y avait aussi les disputes.
Les tensions.
Les blessures de papa et maman, qui prenaient parfois toute la place.

Ils n'ont pas eu une vie facile.
Ils ont grandi avec leurs propres manques, leurs propres douleurs.
Et même s'ils t'aimaient à leur manière, ils n'avaient pas toujours les outils pour te donner ce dont tu avais vraiment besoin.

Puis les choses se sont compliquées encore davantage.
La relation entre eux est devenue plus difficile, plus instable.

Il y a eu de la violence.
De la distance.
De la négligence aussi, parfois.

Et toi… tu étais là, au milieu.

Alors une décision a été prise.
Une décision difficile, mais nécessaire.

Celle de te protéger.

Te permettre de grandir ailleurs, dans un endroit où l'on pourrait prendre soin de toi,
où tu pourrais recevoir ce que chaque enfant mérite :
de l'attention, de la sécurité, de la tendresse.

Je me souviens du moment où il a fallu te dire au revoir.
Tu étais encore si petit…
Et pourtant, c'était déjà un grand tournant dans ta vie.

Peut-être que, plus tard, tu te poseras des questions.
Peut-être que certaines choses te sembleront injustes ou incompréhensibles.

Aujourd'hui, si tu lis ces mots, c'est que tu as grandi.
Et j'espère de tout mon cœur que tu t'es épanoui.

J'espère que tu as reçu beaucoup d'amour.
Que tu as rencontré des personnes qui t'ont regardé comme tu le mérites :
avec douceur, fierté et bienveillance.

Je ne sais pas quel chemin ta vie a pris.
Peut-être que tu as retrouvé ta famille,
Peut-être que tu as grandi ailleurs,
Peut-être que tu as construit ton propre chemin.

Mais une chose est sûre…

Reste ce petit garçon lumineux que j'ai rencontré.
Celui qui souriait malgré tout.
Celui qui avait déjà une force incroyable, même tout bébé.

N'oublie jamais que tu as le droit d'être heureux.
Tu as le droit de construire ta vie comme tu le souhaites.
Et surtout… tu as le droit d'être aimé.

Je t'embrasse tendrement.

INTRODUCTION

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activité, 2025 est derrière nous. En ce début d'année 2026, notre équipe s'agrandit et nous avons la chance de pouvoir accueillir deux nouvelles collègues.
Léna vient compléter l'équipe des intervenantes de terrain avec Sophie, Jennifer, Ann et Sylvie.

Marie intègre notre équipe en tant que psychologue. Son arrivée est une réelle opportunité d'autant plus que notre projet éducatif est en construction : elle apportera un regard neuf et expert sur les situations.
L'ensemble de l'équipe a à cœur d'enrichir ses pratiques et sa lecture des situations suivies. Ce regard pluridisciplinaire permettra d'approfondir notre compréhension des situations, des enjeux, des dynamiques relationnelles et d'affiner nos réponses aux besoins évolutifs des familles.

Notre mission est d'accompagner les familles et les jeunes enfants confrontés à des vulnérabilités multiples dans un contexte où les enjeux sociaux, psychologiques et éducatifs ne cessent de se complexifier et où nous devons, parfois, faire face à un manque criant de « solutions adaptées » pour les enfants et/ou les familles que nous accompagnons.

Notre rapport d'activité 2025 reflète notre travail, où chaque intervention a été guidée par l'engagement des intervenantes à soutenir les enfants dans leur développement, en leur offrant un environnement sécurisant et stimulant et par l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, en les aidant à surmonter leurs difficultés, à (re)trouver une dynamique familiale apaisée et/ou à déployer leurs compétences.

À travers les pages qui suivent, vous découvrirez les chiffres clés de notre activité, illustrant l'ampleur et la diversité de nos interventions.

Enfin, des « lettres à » de l'équipe qui révèlent l'impact humain de leur travail au quotidien.

1. DESCRIPTION DU PEP L'ENJEU

Fort de son expérience avec le service « Le Lien », Imaje a participé activement au projet pilote qui a permis de tester et d'évaluer les modalités d'intervention intensive en milieu familial. Ce projet a conduit à la création des Services d'Intervention Intensive en Famille (SIIF), avant d'évoluer vers les Missions d'Intervention Intensive en Famille (MIIF), afin de pérenniser ces dispositifs et de les ancrer durablement dans le paysage de l'aide à la jeunesse.

Pour obtenir un agrément, ces missions devaient alors être obligatoirement rattachées à un Service d'Aide et d'Intervention Éducative (SAIE).

N'ayant pu concrétiser cette démarche, nous avons présenté notre projet sous la forme d'un Projet Pédagogique Particulier (PPP).

Notre service a été agréé par arrêté ministériel signé le 20 juillet 2016 par Rudy Demotte (Ministre-Président) et Rachid Madrane (Ministre de l'Aide à la jeunesse), sous le nom « L'Enjeu », sis rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont.

Notre service était alors agréé pour 12 prises en charge simultanées de type MIIF, pour des enfants (filles et garçons) âgés de 0 à 7 ans.

Notre service intervient sur mandat d'une instance décisionnelle (conseiller ou directeur de l'aide à la jeunesse), avec pour mission principale : une intervention intensive au sein de la famille ou du milieu familial, visant à améliorer les conditions d'éducation et de soin des enfants lorsque celles-ci sont compromises par le comportement parental.

Les objectifs sont :

- De proposer une alternative au placement, en tenant compte des situations de négligence ou de maltraitance ;
- De servir de relais lorsqu'aucun autre service ne peut apporter l'aide adéquate ;
- D'assurer une prise en charge d'urgence, si nécessaire.

La durée de la prise en charge dans le cadre de notre service est fixée à trois mois pour les mandats « standard », avec la possibilité d'un renouvellement. Pendant toute la durée du mandat, un rapport mensuel est systématiquement adressé à l'instance de décision, afin de rendre compte de l'évolution de la situation et des actions menées. À l'échéance du mandat, un rapport de clôture est également transmis, synthétisant l'ensemble du parcours et les résultats obtenus.

Pour les situations d'urgence, la durée du mandat est limitée à quinze jours maximum, sans possibilité de renouvellement. Dans ce cas, un rapport détaillé est transmis à l'instance de décision quatre heures avant le rendez-vous prévu chez le mandant, permettant ainsi une évaluation rapide et adaptée de la situation.

L'instance de décision (SAJ ou SPJ) motive l'intensité de l'intervention, fixée à 5 heures minimum par semaine.

Actuellement, notre service est régi par le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre service est désormais classé parmi les Projets Éducatifs Particuliers (PEP), l'un des 12 types de services agréés.

En 2022, notre service a répondu à un appel à projet visant à renforcer les capacités de prise en charge des jeunes en difficulté. Grâce à cette démarche, nous avons obtenu en janvier 2025 un nouvel agrément nous permettant d'étendre nos missions. Désormais, notre service peut assurer 18 prises en charge simultanées, réparties entre les SAJ et les SPJ pour les zones de Namur et Dinant.

Chloé,

Je voudrais te raconter ton histoire, celle d'une petite fille pas tout à fait comme les autres, mais tellement extraordinaire.

Je me souviens de la première fois où je t'ai rencontrée. Tu étais toute petite, fragile, et déjà entourée de beaucoup de défis. Ta naissance n'avait pas été simple, et tes premiers jours de vie avaient demandé beaucoup de soins et d'attention.

Autour de toi, les adultes faisaient de leur mieux, même si parfois la vie était compliquée pour eux aussi. Ta maman, malgré tout l'amour qu'elle te portait, traversait des moments difficiles. Il lui arrivait d'être perdue, absente dans ses pensées. Mais une chose n'a jamais changé : elle t'aimait profondément.

Toi, tu avais un grand frère, pas plus haut que deux pommes, avec qui tu partageais déjà des moments précieux. Ensemble, vous avanciez comme vous pouviez, avec vos rires, vos silences, et votre complicité.

Très vite, quelque chose chez toi a attiré mon attention. Tu étais différente. Tu écoutais le monde plus que tu ne le regardais. Les bruits, les voix, les sensations semblaient être tes repères. Ton regard ne croisait pas toujours celui des adultes, et nous avons mis du temps à comprendre pourquoi.

Puis un jour, les mots sont tombés. Après plusieurs rendez-vous, plusieurs examens, nous avons compris : tes yeux ne voyaient pas comme ceux des autres enfants. Le monde pour toi était flou, parfois absent.

Mais ce que nous avons découvert ensuite était bien plus fort que tout le reste.

Car toi, tu n'as jamais cessé d'avancer.

Avec tes petites mains, tu as appris à toucher, à reconnaître, à comprendre. Tu explorais chaque objet, chaque texture, comme si tu construisais ton propre chemin. Tu écoutais avec une attention incroyable, tu ressentais les choses avec une sensibilité rare.

Et surtout, tu souriais.
Un sourire lumineux, sincère, courageux.

Tu nous as appris qu'il existe mille façons de voir le monde. Que les yeux ne sont pas les seuls à comprendre, à aimer, à découvrir. Tu nous as montré la force, la patience, et la beauté de quelqu'un qui avance malgré les obstacles.

Aujourd'hui encore, quand je pense souvent à toi, je ne vois pas une petite fille avec un handicap.
Je vois une petite fille courageuse, curieuse, pleine de vie.

Une petite fille qui, à sa manière, éclaire le monde.

Avec toute ma tendresse,

2. STATISTIQUES 2025

Voici le tableau de nos prises en charges pour l'année 2025

						Type de maltraitance					Type de mandats	
N°	Date de la demande	Date de PEC	Date de clotûre	Date de naissance enfant	Mandants					Orientation	Urgence (0,1)	Long (3,6 mois)
1	13-02-25	17-02-25	17-04-25	24-01-25	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		En cours	0	3
2	03-04-25	08-04-25	28-05-25	14-08-22	SAJ Na	Avérée	Physique	Négligences graves	Psychologique	Dossier classé	0	3
3	03-04-25	08-04-25	28-05-25	13-10-23	SAJ Na	Avérée	Physique	Négligences graves	Psychologique	Dossier classé	0	3
4	03-04-25	08-04-25	28-05-25	03-05-19	SAJ Na	Avérée	Physique	Négligences graves	Psychologique	Dossier classé	0	3
5	22-04-25	05-05-25	06-06-25	10-01-22	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Eloignement familial	0	3
6	22-04-25	05-05-25	06-06-25	23-07-23	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Eloignement familial	0	3
7	03-09-25	08-09-25	16-01-26	28-08-25	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Eloignement familial	0	6
8	10-02-25	24-02-25	04-08-25	25-06-21	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves			Passage en 38	0	6
9	10-02-25	24-02-25	04-08-25	29-12-22	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves			Passage en 38	0	6
10	13-01-25	14-01-25	31-01-25	17-09-21	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Eloignement familial	1	
11	13-01-25	14-01-25	31-01-25	12-03-24	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Eloignement familial	1	
12	21-01-25	10-02-25	21-05-25	10-09-21	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	1	3
13	21-01-25	10-02-25	21-05-25	16-11-23	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	1	3
14	19-05-25	26-05-25	26-11-25	03-02-21	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Psychologique		Passage en 38	0	6
15	06-10-25	07-10-25	07-01-26	25-07-23	SAJ Na	Avérée	Physique			Dossier classé	0	3
16	06-10-25	07-10-25	07-01-26	24-02-22	SAJ Na	Potentielle	Physique			Dossier classé	0	3
17	24-05-25	01-07-25	01-09-25	15-05-20	SAJ Na	Avérée	Abus sexuels			Passage en 38	0	3
18	02-09-25	02-09-25	02-03-26	15-05-20	SPJ Na	Avérée	Abus sexuels			En cours	0	6
19	22-07-24	07-11-24	20-01-25	19-12-20	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	6
20	24-06-24	01-08-24	01-02-25	08-04-20	SAJ Na	Avérée	Psychologique			En cours	0	6
21	24-06-24	01-08-24	01-02-25	06-04-21	SAJ Na	Avérée	Psychologique			En cours		6
22	21-02-25	14-03-25	14-09-25	13-03-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		En cours	0	6
23	21-02-25	14-03-25	14-09-25	02-04-22	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		En cours	0	6
24	21-02-25	14-03-25	14-09-25	11-09-20	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		En cours	0	6
25	21-02-25	14-03-25	14-09-25	15-01-25	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		En cours	0	6
26	14-08-25	03-09-25	03-11-25	05-04-23	SPJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Eloignement familial	0	3
27	21-08-25	04-09-25	16-10-25	09-06-24	SAJ Na	Avérée	Négligences graves			En cours	0	3
28	21-08-25	04-09-25	16-10-25	09-07-25	SAJ Na	Avérée	Négligences graves			En cours	0	3
29	11-08-25	20-08-25	20-11-25	24-12-21	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3
30	11-08-25	20-08-25	20-11-25	06-01-24	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3
31	09-07-25	18-07-25	19-11-25	24-05-24	SAJ Na	Potentielle	Psychologique			En cours	0	6
32	09-07-25	18-07-25	19-11-25	24-05-24	SAJ Na	Potentielle	Psychologique			En cours	0	6
33	25-08-25	26-08-25	03-10-25	25-06-24	SAJ Na	Avérée	Psychologique			Eloignement familial	0	3
34	18-09-25	25-09-25	19-11-25	24-11-20	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3
35	18-09-25	25-09-25	19-11-25	24-09-19	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3
36	18-09-25	25-09-25	19-11-25	07-03-23	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3
37	03-04-25	17-04-25	19-05-26	29-07-22	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Psychologique	Passage en 38	0	3
38	12-08-25	27-08-25	10-09-25	29-12-22	SPJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		En cours	1	3
39	27-02-25	10-03-25	06-05-25	26-01-22	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	En cours	0	3
40	27-02-25	10-03-25	06-05-25	22-12-24	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	En cours	0	3
41	24-11-25	01-12-25	18-12-25	03-07-19	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Passage en 38	0	3
42	24-11-25	01-12-25	18-12-25	14-06-21	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Passage en 38	0	3
43	24-11-25	01-12-25	18-12-25	02-05-23	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Passage en 38	0	3
44	04-06-25	03-07-25	03-01-26	01-07-21	SPJ Na	Potentielle	Psychologique	Négligences graves	Physique	En cours	0	6
45	18-12-24	07-01-25	07-07-25	10-10-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	Physique	En cours	0	6
46	18-12-24	07-01-25	07-07-25	21-09-20	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	Physique	En cours	0	6
47	18-12-24	07-01-25	07-07-25	07-03-23	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	Physique	En cours	0	6
48	07-09-25	23-09-25	25-11-25	16-08-25	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	1	3
49	18-10-24	18-11-24	08-04-25	10-10-23	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	
50	04-06-25	13-06-25	22-08-25	31-03-23	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Négligences graves	Eloignement familial	0	3
51	04-06-25	13-06-25	22-08-25	17-03-20	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Négligences graves	Eloignement familial	0	3
52	03-10-24	08-10-25	08-04-25	15-09-24	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Passage en 38	0	6
53	24-06-25	09-07-25	12-09-25	11-05-19	SAJ Na	Avérée	Négligences graves			En cours	0	3
54	24-06-25	09-07-25	12-09-25	03-03-21	SAJ Na	Avérée	Négligences graves			En cours	0	3
55	24-06-25	09-07-25	12-09-25	21-08-23	SAJ Na	Avérée	Négligences graves			En cours	0	3
56	03-10-25	21-10-25	20-11-25	06-09-24	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Eloignement familial	0	3
57	25-03-25	01-04-25	18-08-25	31-08-23	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique		En cours	0	3
58	28-05-24	24-06-24	24-02-25	08-02-17	SAJ Di	Avérée	Négligences graves			En cours	0	6
59	28-05-24	24-06-24	24-02-26	06-09-18	SAJ Di	Avérée	Négligences graves			En cours	0	6
60	28-05-24	24-06-25	24-02-26	17-02-20	SAJ Di	Avérée	Négligences graves			En cours	0	6
61	28-05-24	24-06-24	24-02-26	20-09-22	SPJ Di	Avérée	Négligences graves			En cours	0	6
62	03-10-25	17-11-25	17-02-26	13-06-21	SPJ Na	Avérée	Psychologique			En cours	0	3
63	04-11-25	20-11-25	20-02-26	25-08-20	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	En cours	0	3
64	04-11-25	20-11-25	20-02-26	14-11-23	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	En cours	0	3
65	11-08-25	20-08-25	20-11-25	24-12-21	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3
66	11-08-25	20-08-25	20-11-25	06-01-24	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		En cours	0	3
67	27-11-25	11-12-25	11-03-26	14-06-24	SPJ Na	Avérée	Psychologique			En cours	0	3
68	24-11-25	01-12-25	01-03-25	31-10-25	SAJ Na	Avérée	Physique			En cours	0	3
69	04-12-25	11-12-25	16-01-26	16-10-22	SPJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Eloignement familial	0	3

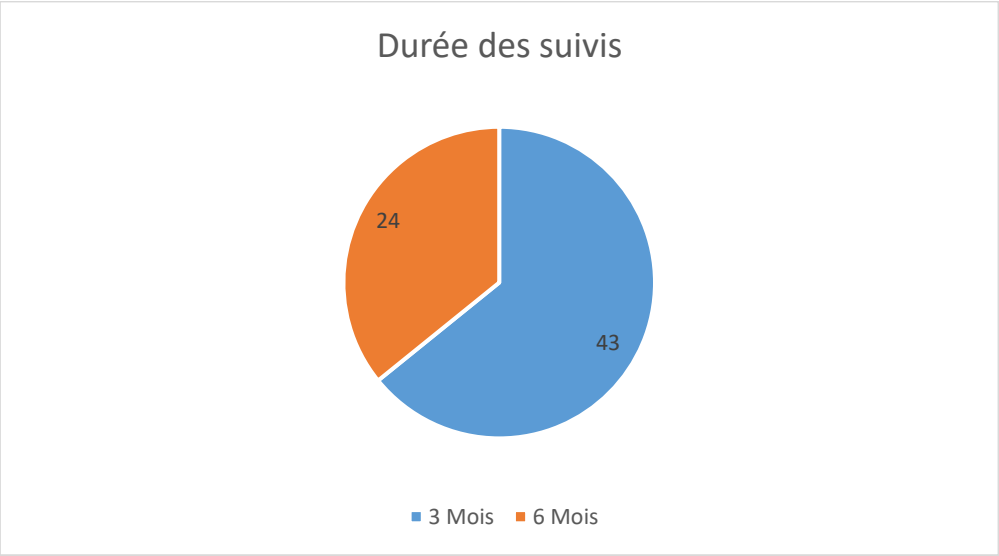
Nous avons géré 69 situations (44 situations en 2024) pour 5.853 jours de mandats (pour 5478 en 2024).

Soit un taux de prise en charge de 89 **%** (en 2024, 83 %) sur base de nos 18 prises en charge.

DURÉE DES SUIVIS 2025

Urgence seule	2
Urgence + suivi	4

3 Mois	43
6 Mois	24

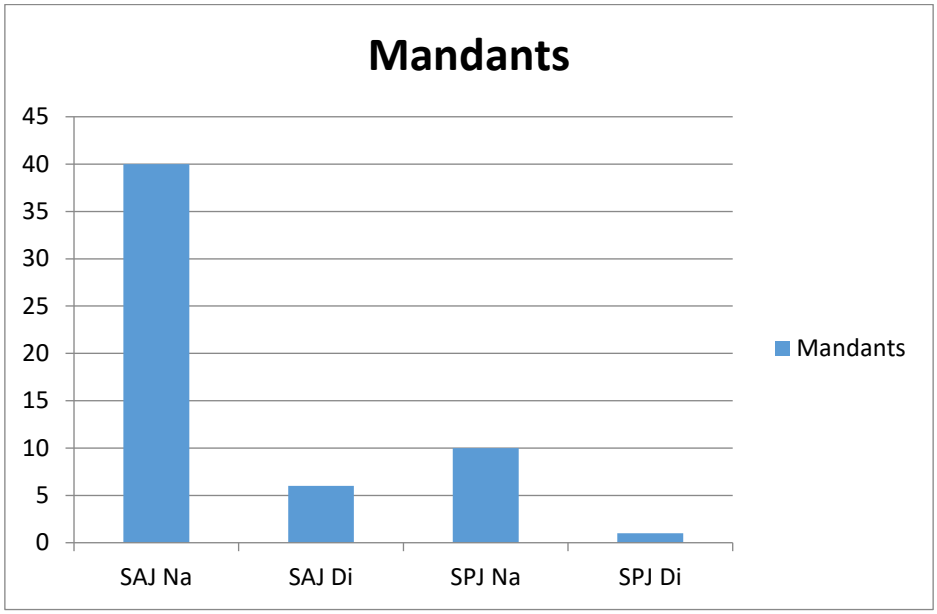


En 2025, nous avons 6 mandats d'urgence, ce qui est en augmentation par rapport aux années précédentes (1 en 2024, 2 en 2023 et 2 en 2022).

Le nombre de mandat de 3 mois est supérieur (64 %) aux mandats de 6 mois (35%). C'est un changement majeur par rapport aux années précédentes où nous avions quasi le même nombre de mandat de 3 mois que de 6 mois, ce qui a considérablement augmenté le nombre de prise en charge (69 en 2025 pour 44 en 2024).

LES MANDANTS 2025

SAJ Na	58
SAJ Di	3
SPJ Na	6
SPJ Di	2
	69



Le SAJ de Namur reste notre mandant majoritaire étant donné la répartition de nos capacités réservées. Les demandes provenant des mandants de Dinant restent très limitées étant donné notre zone de couverture (les communes de Dinant, Ciney, Yvoir et Anhée).

Nous travaillons dans le cadre des « « capacités réservées » qui ont été déterminées par la DGAJ (Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse) comme suit : ***Le SAJ de Namur a 13 places, le SAJ de Dinant a 1 place***, l***e SPJ de Namur a 3 places et le SPJ de Dinant a 1 place.***

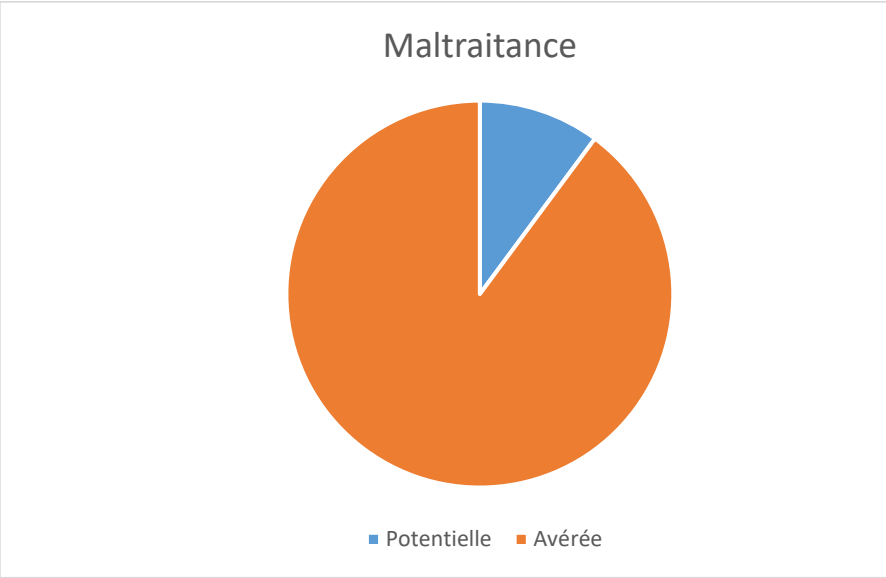
Chaque début de mois, nous transmettons un mail aux différents mandants avec le récapitulatif du nombre de prises en charge en cours (tableau de rapportage) et éventuellement, le nombre de capacités réservées disponibles.

Si un mandant a besoin de notre intervention et que les places qui lui sont dédiées sont complètes, il peut « négocier » avec son/ses collègue(s) des autres services pour obtenir un mandat, en fonction de nos disponibilités bien-entendu.

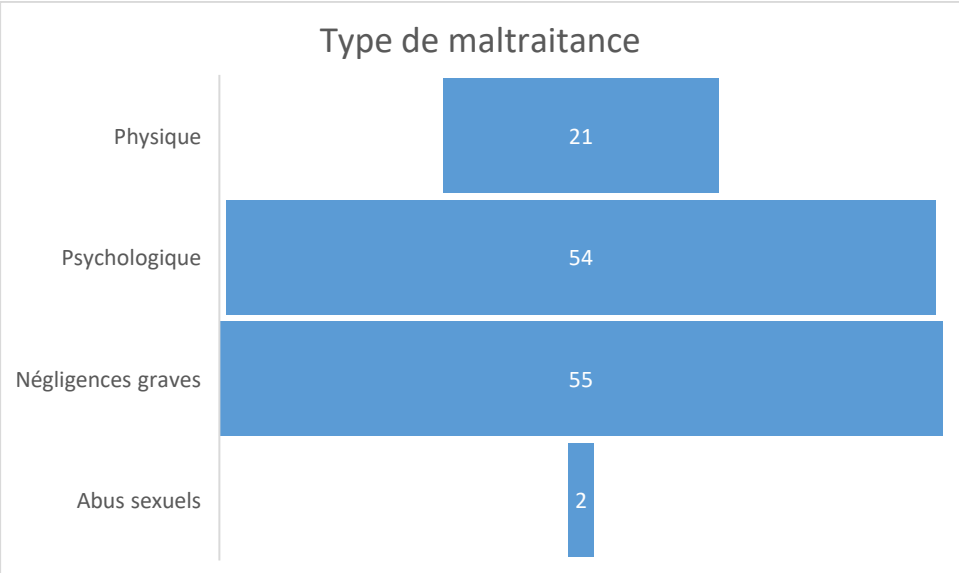
Dans le cadre de nos 18 prises en charge, nous avons la possibilité de suivre 17 mandats de 3 mois (renouvelable 1 fois) et un mandat d'urgence de 15 jours. Celui-ci n'est pas spécifiquement attribué à un mandant.

TYPES DE MALTRAITANCE 2025

Potentielle	7
Avérée	62
	69

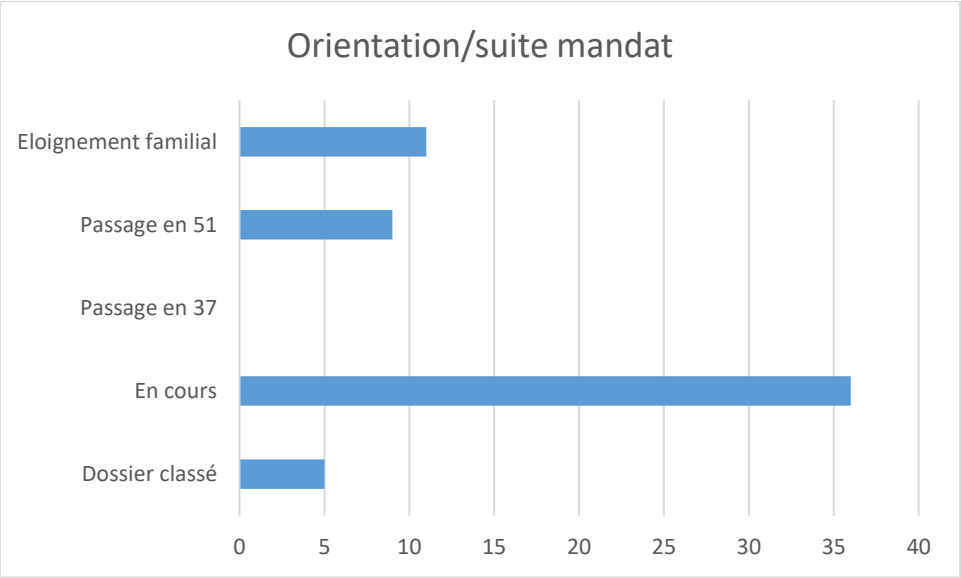


Physique	21
Psychologique	54
Négligences graves	55
Abus sexuels	2



ORIENTATION DONNEE A LA FIN DE NOTRE SUIVI EN 2025

Dossier classé	5
En cours	36
Passage en 37	0
Passage en 51	9
Eloignement familial	11



En ce qui concerne l'item « **dossier classé** » : la situation de l'enfant est classée au SAJ au terme de notre intervention, soit parce que les observations sont rassurantes, soit parce que l'aide spécialisée ne se justifie plus et/ou que les parents n'ont plus nécessairement de demande vis-à-vis du SAJ.

En ce qui concerne l'item « **en cours** » : La situation n'est plus prise en charge par notre service, mais le SAJ/SPJ suit toujours la situation et/ou un autre service a pris le relai (SAIE, COE, aide familiale, suivi ambulatoire, AVIQ, ...) au terme de notre intervention ou parce que les objectifs de travail dépassent notre mandat éducatif. Nous essayons de « passer » le témoin de notre intervention au prochain service en notamment faisant au moins une prestation commune. Dans cet item, nous reprenons aussi les situations où nous avons proposé une maison maternelle ou d'accueil (ce qui ne correspond pas à un éloignement familial puisque l'enfant est en présence de son parent).

En ce qui concerne l'item « **passage en 51** » : La situation reste inquiétante et le SAJ n'arrive pas à trouver un accord avec le ou les parent(s), le dossier est donc transmis au Parquet.

En ce qui concerne l'item « **passage en 37** » : La situation est inquiétante et il existe une notion de « danger » et le SAJ n'arrive pas à trouver un accord avec le ou les parent(s), le dossier est donc transmis au Parquet en urgence pour une prise de décision rapide.

Au niveau des statistiques de l'orientation à la fin de mandat :

Par rapport à 2024, nous avons le même nombre de « dossier classé » au terme de nos mandat en 2025.
Nous n'avons pas eu de signalement en urgence (article 37) en 2025.
59 % des situations que nous avons suivies ont fait l'objet d'un relai auprès des services compétents.
Nous avons eu plus de dossiers judiciarisés (9 situations) qu'en 2024 (6 situations).
Nous constatons également une hausse de la mesure d'éloignement du milieu familiale : 2 en 2024 pour 11 en 2025.

DELAI DE PRISE EN CHARGE D'UNE SITUATION EN 2025

En **2025**, le délai moyen de prise en charge d'une situation est de **21** jours (**contre 22 jours en 2024**). Ce délai correspond au temps entre la priorisation de la situation par le mandant et la date réelle de prise en charge de la situation.

D'année en année, le délai de prise en charge d'une situation reste identique et cela notamment en raison des agendas du service et des mandants. Parfois, un rendez-vous mandant est prévu mais doit être reporté pour différentes raisons (urgence, la famille ne se présente pas au rendez-vous, ...).

SITUATION PRIORISEE ET NON PRISE EN CHARGE EN 2025

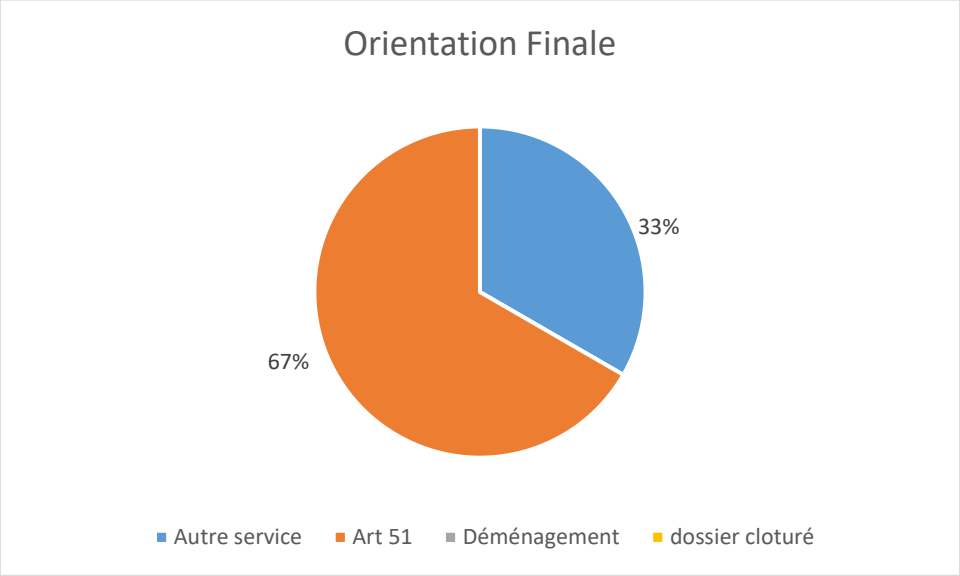
En 2025, **9 situations** ont été portées à notre connaissance (***contre 4 en 2024***) et priorisées par le mandant. Ces situations n'ont finalement pas été prises en charge par notre service et une autre orientation a été prise. Il est à noter, qu'en moyenne, la durée entre le jour de la demande de prise en charge et le jour d'information de la non prise en charge est de **19 jours (contre 13 en 2024).**

En 2025, le temps entre la demande et le « classement » du dossier est de moins de 20 jours. Il est important de prendre en compte cette donnée, dans la mesure où durant ce temps, la situation était priorisée et donc « bloquait » d'autres prises en charge pour d'autres situations. Dans cet intervalle, il y a eu aussi parfois des réunions organisées, voire des contacts avec la famille.

Plus d'un quart des dossiers non pris en charge ont été classés au sein de notre service à la suite de la mise en place d'un autre type d'accompagnement ou l'entrée de la famille en maison d'accueil (qui propose un accompagnement global de la famille et ce y compris, un accompagnement de la parentalité).

Un peu moins de trois quarts des dossiers est transmis au Parquet, notamment parce que le SAJ n'a pas pu trouver un accord avec le (ou les) parent(s) quant aux modalités d'aide pour le(s) enfant(s) ou que la situation s'est dégradée et ne nécessite plus un accompagnement éducatif.

Il arrive qu'une situation nous revienne dans le cadre de la contrainte.


Orientation Finale
33%
67%
Autre service
Art 51
Déménagement
dossier cloturé

Cher petit Léo,

Quand je t'ai rencontré, tu avais 5 ans et demi.

À ce moment-là, des adultes s'inquiétaient pour toi, parce que tu avais raconté des choses très sérieuses à propos de ton papa, des choses qui pouvaient te faire du mal dans ton corps et dans ta tête. Même si tout n'était pas encore très clair, c'était suffisamment important pour que des adultes décident de se mobiliser pour te protéger et t'aider.
Au début, c'est un service qu'on appelle le SAJ qui s'est occupé de ta situation. Celui-ci demandait un placement dans un SROO, placement que ta maman a refusé. On nous a donc mandaté en attente du transfert de ton dossier au SPJ. Le SPJ c'est lui qui applique les décisions prise par le tribunal lorsqu'il n'y a pas d'accord avec le SAJ et que celui-ci juge que l'enfant est en danger.

Moi, je suis arrivé dans ta vie à ce moment-là.
Normalement, les accompagnements comme le nôtre durent peu de temps. On avait commencé pour 3 mois de mandat SAJ, puis encore 6 mois de mandat SPJ. 9 mois au total.

C'est assez exceptionnel, mais ça nous a permis de vraiment prendre le temps avec toi.
Quand je suis venu chez toi, j'ai rencontré toute ta famille : ta maman, ta petite sœur, ton beau-père et ses deux autres enfants. Il y avait beaucoup de monde dans la maison, beaucoup de mouvements, et aussi beaucoup de tensions. Pour toi, c'était difficile de te sentir calme et en sécurité dans tout ça.

Au début, ton corps était souvent comme une tempête. Tu pouvais t'agiter, courir dans tous les sens, crier, sans réussir à t'arrêter. Parfois, tu te mettais en danger sans le vouloir, ou tu pouvais faire mal autour de toi. C'était comme si tout ce que tu ressentais à l'intérieur sortait très fort à l'extérieur.

Dans ces moments-là, les adultes devaient t'aider à te contenir et à te protéger.
Petit à petit, on a appris à se connaître.
J'ai aussi appris à connaître ta maman. Elle t'aime très fort, ça c'est sûr. Mais au début, elle était un peu perdue. Elle ne savait pas toujours comment faire pour t'aider, ni comment poser des règles. Elle avait peur que si elle te disait "non", tu l'aimes moins. Alors elle en mettait peu... alors que toi, tu en avais vraiment besoin.
Parce que pour grandir, les enfants ont besoin de repères et de limites. Ça les aide à se sentir en sécurité.

Dans ta maison, il y avait aussi ton beau-père. C'était quelqu'un qui pouvait être très en colère, très agité, parfois violent avec lui-même ou avec les objets. Même si tu n'as pas dit qu'il était violent avec toi, voir ça quand on est petit, ça peut faire beaucoup de choses à l'intérieur. Le corps apprend de ce qu'il voit.
Alors quand autour de soi c'est difficile, c'est compliqué d'être calme.

Puis, il y a eu des changements importants.
Ton beau-père est parti, et la maison est devenue plus apaisée. Ta maman a commencé à prendre confiance en elle. Elle a appris à poser des règles, à dire "stop", à te guider.
Et toi, tu as changé aussi.

Pendant ces 9 mois, j'ai pu te voir évoluer.

Au début, même sortir dehors était compliqué. Tu pouvais courir sur la route, te mettre en danger, et moi aussi je craignais pour toi. Puis, petit à petit, tu as appris à t'arrêter, à écouter, à faire attention.
On a pu jouer ensemble.

On a pu sortir.
On a pu passer des moments plus calmes.
Tu as grandi.

Tu sais, dans le cerveau, il y a une partie qui sert à apprendre, à réfléchir, à se concentrer — celle qui aide à l'école.

Mais quand un enfant a vécu des choses difficiles, ou quand il y a trop de stress et de peur, le cerveau se met en mode "protection". Il surveille, il s'agite, il reste en alerte.
Et quand le cerveau est occupé à se protéger… il a beaucoup plus de mal à apprendre.
C'est pour ça que l'école reste encore compliquée pour toi.
Ce n'est pas parce que tu ne sais pas faire.

C'est parce que ton cerveau a encore besoin d'aide pour se sentir en sécurité.
Aujourd'hui, je te vois plus apaisé. Ton corps est plus calme. Et ton cerveau peut petit à petit se rendre disponible pour apprendre, découvrir et comprendre.

Il reste encore des choses à réparer, et c'est normal. Ce que tu as vécu, notamment autour de ton papa, ce n'est pas anodin. Ce sont des choses importantes, qui peuvent laisser des traces. Mais maintenant, tu es entouré : une psychologue est là pour t'aider à comprendre et à mettre des mots.

Ta maman aussi continue son chemin. Elle a fait beaucoup de progrès. Elle apprend à te poser un cadre, à te protéger, à t'accompagner. Elle avance, même si ce n'est pas toujours facile.

Aujourd'hui, je dois te dire au revoir.
Mon travail avec toi se termine.

Cher Noa,

Lorsque ma collègue et moi avons commencé à intervenir chez toi et ton frère, je n'imaginais pas à quel point te rencontrer, ainsi que ton histoire, allait me bouleverser. Très rapidement, ta mère a donné le ton de ce que tu vis au quotidien. Bien que nous la rencontrions pour la première fois, elle s'est montrée sans filtre. Elle t'accuse de tous les problèmes de la famille : pour elle, tu es responsable de tout. Elle nous a dit à plusieurs reprises ne plus te supporter, criant qu'il fallait que tu « dégages de là » … Ses mots étaient d'une violence inouïe.

Cette violence me touche particulièrement, alors même que ces actes et ces mots ne me sont pas adressés personnellement. Je n'ose imaginer comment, dans ton petit cœur de 5 ans, tu peux traverser une telle agression. Ta mère fait, en plus, une différence immense avec ton frère, qui est perçu comme l'enfant presque parfait. Les quelques bêtises qu'il peut faire te sont également attribuées, sous prétexte qu'il voudrait suivre ton exemple.

Très vite, tu m'as demandé de t'accompagner dans le jardin. Nous étions à peine en tête-à-tête depuis deux minutes que tu m'as demandé, sans même connaître mon prénom, de repartir avec moi. Tu voulais vivre dans ma maison. Ta demande m'a percutée en plein cœur. C'est à ce point difficile pour toi que tu estimes que la vie chez une inconnue serait plus douce. Je t'ai expliqué, avec le plus de tendresse possible, que je ne pouvais pas t'emmener, mais qu'avec ma collègue, nous allions essayer de trouver une solution.

Quand nous sommes retournés dans la maison, la violence des mots a continué. Tu es venu te lover dans mes bras et, pour la première fois depuis que j'occupe ma place dans ce service, je me suis cachée derrière toi car je n'arrivais plus à retenir mes émotions face à ta famille.

Au vu de la situation, nous avons suggéré à ta mère de t'emmener à l'hôpital : il était trop destructeur pour toi de rester là. C'est une chose qu'elle s'est empressée de faire dès que le père de ton petit frère est revenu du travail. Tu y es resté quelques jours et, faute de place immédiate en institution, tu as dû revenir chez toi. Avec la déléguée, nous avons frappé à toutes les portes pour tenter de trouver une structure où tu pourrais avoir une place ; ta place. Non sans peine, tu as pu rejoindre un SRU peu de temps après.

Lors de notre deuxième rencontre, ta mère nous a expliqué que ton beau-père, lui aussi, est en rage contre toi. Pour avoir osé griffer sa voiture de collection, il s'est mis dans une colère noire, allant jusqu'à se retrouver aux urgences après avoir frappé le mur si violemment qu'il s'est éclaté la main. Selon elle, tu as eu de la « chance » qu'il choisisse de s'en prendre au mur plutôt qu'à toi.

Lors de ton séjour là-bas, nous avons continué à intervenir auprès de ta famille et de ton petit frère. Nous avons donc eu l'occasion de te revoir après tes 40 jours en centre. Il était prévu que tu entres en internat à la rentrée scolaire. Entre la fin de ton séjour au centre et cette échéance, aucune autre solution n'a été trouvée pour te tenir totalement à l'écart de ton milieu familial.

Lorsque nous nous sommes vus pour la dernière fois, tu m'as dit avec toute ton authenticité que j'allais te manquer. Je t'ai proposé de fermer les yeux, de penser très fort à moi, et je t'ai promis que je viendrais dans ta tête. Tu étais si heureux de voir que ça fonctionnait. Désormais, chaque fois que tu en auras besoin, tu n'auras qu'à fermer les yeux : je serai là, avec toi.

3. NOS FORMATIONS/ACTIVITES EN 2025

- Supervision par le service Atouts. Les rencontres ont lieu 1 fois par mois, nous y abordons des situations cliniques, mais aussi des concepts théoriques, la dynamique d'équipe et la formation autour de « L'initiation à l'intervention relationnelle : technique de soutien à la relation parent-enfant » ;
- Participation en tant que membre au CA (secrétaire) et AG de l'asbl SYPA (Synergie et Participation). SYPA regroupe l'ensemble des services agréés du secteur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement judiciaire de Namur ;
- Participation aux groupes de travail SYPA : « collaboration mandants », « groupe déontologie » et « organisation de la journée d'étude » ;
- Journée d'étude sur « L'intelligence émotionnelle au cœur de nos pratiques » - SYPA ;
- Cursus de 10 jours sur « La prise en charge de la maltraitance infantile » à la Haute école de la Province de Namur ;
- Formation « L'IA au service du travail social ? », RTA ;
- Colloque « Recueillir et accueillir la parole des enfants », ATOUTS,
- « Mes ressentis, des indices précieux pour comprendre le jeune et ses familiers : isomorphisme et résonnance », CEFORM ;
- « Repérage des signes autistiques dans la petite enfance et l'enfance dans les différents milieux de vie », CEAN ;
- « L'agressivité chez les enfants », SYNAPSI ;
- « Le travail en famille démystifié avec les outils systémiques : Expérimentez, pratiquez, intervenez ! », CEFORM ;
- Participation aux plénières de la FLAG ;
- Rencontres InterMIIF.

4. NOS PROJETS/PLAN DE FORMATION POUR 2026

- *Poursuite des supervisions par Atouts, 1 x/mois consacrées aux cas cliniques. Cette année, nous avons demandé à pouvoir poursuivre la réflexion sur notre pratique professionnelle et nous consacrons 3 journées entières à cette thématique ;*
- *Poursuite des différents groupes de travail avec SYPA ;*
- *« Nouveaux travailleurs-formation de base socio-éducative »*
- *Autres formations à définir en fonction des offres et/ou modules proposés.*

5. LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENJEU

Nom – Prénom	Qualification	Date d'entrée en fonction	Horaire hebdomadaire presté (en h/sem)
GEORGERY Carine	Orthopédagogue	06/12/1989	38h00
COURTOY Sylvie	Psychologue	04/10/1990	38h00
DION SABRINA	Coordinatrice	15/01/2001	38h00
HOSLET Ann	Educateur Spécialisé	29/10/2001	38h00
BIAMONT Sophie	Educateur Spécialisé	02/03/2020	38h00
MARTEAU Jennifer	Puéricultrice	01/01/2022	38h00
BRIOT Virginie	Psychologue	01/07/2025	38h00
WARICHET Sylvie	Puéricultrice-Psychomotricienne	26/09/2022	19h00
BOULANGER Valérie	Rédacteur	01/01/2023	9h30

6. FOLDER et R.O.I.

Lors de chaque nouvelle prise en charge, nous expliquons et donnons ces 2 documents – Folder face A et face B.

L'Enjeu, c'est une équipe pluridisciplinaire de travailleurs psycho-sociaux ayant comme compétences:

- Une approche spécifique de la petite enfance, de l'enfance,
- Le respect des valeurs de chacun tout en veillant au bien-être de l'enfant, du jeune,
- Une capacité de remise en question,
- Une approche créative du travail,
- L'humilité et l'écoute,
- L'empathie nécessaire à l'accompagnement,
- Dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

« Une société donne sa dimension à la manière dont elle pourvoit à son enfance »

IMAJE

« L'ENJEU »

Travaille dans le respect de l'application du décret de l'Aide à la Jeunesse du 04 mars 1991

0496/77.23.02.
lenjeu@imaje-interco.be

PO IMAJE:
Rue Albert Ier,9
5380 FERNELMONT
081/40.91.60.
www.imaje-interco.be

L'ENJEU



Des attitudes à comprendre,
des liens à construire,
un soutien à apporter,
des compétences parentales à valoriser,
une autonomie à soutenir ...

Nous travaillons sur l'ensemble du canton de Namur et en partie sur le canton de Dinant.

Nous proposons 2 types d'intervention:

- *Soit une prise en charge de 3 mois renouvelable 1 fois ;*
- *Soit une prise en charge de 15 jours pour des situations d'urgence.*

Nous proposons un accompagnement socio-éducatif d'enfants de 0 à 6 ans au sein de leur famille lorsque ceux-ci sont en situation de négligence et/ou de maltraitance potentielle ou avérée.

Nous intervenons de manière intensive en famille au minimum 5 heures par semaine par famille pour 12 situations.

- TRAVAIL SOUS MANDAT DU CONSEILLER OU DU DIRECTEUR DE L'AIDE A LA JEUNESSE
- TRAVAIL DE RESEAU
- EMPATHIE
- TRAVAILLER LE QUOTIDIEN
- SECRET PROFESSIONNEL
- SOUTIEN INDIVIDUALISE
- TRAVAIL DE RESEAU
- COMPAGNONNAGE
- TRAVAIL RELATIONNEL
- RESPECT
- LE PARENT EST ACTEUR DU CHANGEMENT
- TRANSPARENCE
- S'APPROPRIER OU SE REAPPROPRIER SES COMPETENCES

Nos objectifs:

- Prévention éducative
- Aide au nursing et à la stimulation
- Renforcer les compétences parentales
- Aide à la gestion du quotidien
- Soutenir la place de chacun
- Respect des besoins primaires et relationnels
- Réintégration

Nos missions ont pour objectif:

- *Soutien à la création d'un lien parents/enfants*
- *Accompagnement dans la mise en place d'un cadre éducatif*
- *Accompagnement dans la gestion du quotidien avec les enfants*



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR PRECISANT LES ENGAGEMENTS DU SERVICE, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Dans toute prise en charge, nous veillerons à établir une collaboration satisfaisante afin que l'aide apportée soit la plus efficace possible et réponde aux besoins et attentes de chacune des parties. Sachant que tant les instances mandantes que la famille, le jeune et notre service sont liés par un contrat de base commun.

Notre accompagnement est basé sur les quinze articles du Code de Déontologie de l'Aide à la Jeunesse qui régissent la base du travail de l'intervenant.

Dans le travail que nous allons réaliser ensemble, nous attendons que:

L'intervenant s'engage:

- A informer de ses coordonnées et des modalités pratiques d'intervention. Un folder est remis lors du premier entretien ;
- A laisser l'opportunité à la famille de s'exprimer, de se faire entendre et d'être écoutée. Il est tenu au secret professionnel. Il clarifie ce qu'implique le devoir d'information à l'autorité mandante en lien avec la confidentialité des interventions ;
- A lui rappeler ses droits et obligations et à veiller à l'en informer clairement ;
- A ce que la famille comprenne bien la portée de la mesure d'aide qui lui est accordée ou imposée et qu'elle soit effectivement associée aux décisions qui la concernent selon l'article 8 du Code de Déontologie ;
- A lui expliquer chaque rapport d'évolution qu'il rédige et qui est ensuite envoyé exclusivement à l'autorité mandante ;
- A garantir le respect, sans discrimination d'aucune sorte, et demande à tous d'avoir une attitude respectueuse à l'égard des personnes ;
- En cas d'absences répétées aux rendez-vous, à informer l'autorité mandante, et à demander le cas échéant une renégociation de l'accord devant les instances mandantes, voire même la mise à terme anticipée du contrat d'aide ;
- A faire un retour de ses observations en fin de chaque intervention.

Le service attend de la famille qu'elle s'engage :

- A prévenir l'intervenant ou le service en cas d'empêchement afin de pouvoir prendre d'autres dispositions ;
- A respecter les rendez-vous pris de commun accord avec l'intervenant ;
- A éviter toute attitude déplacée, comme la violence, l'agressivité, la prise d'alcool ou de drogue, entravant le bon fonctionnement des entretiens. Dans le cas contraire, l'intervenant pourrait mettre fin à l'entretien. En cas de récidive, il pourrait revoir les termes du mandant ;
- A interpeller les intervenants et/ou l'autorité mandante si elle estime que les interventions ne répondent pas à ses attentes ou qu'elles ne sont plus nécessaires.